

### OBJECTIFS

- Fortifier le tissu commercial et artisanal
- Renforcer le commerce dans les centralités commerciales et lutter contre la vacance
- Développer le commerce de proximité et les services essentiels à la population dans les communes sous dotées
- Accompagner les commerçants dans leurs efforts de modernisation

### BÉNÉFICIAIRES

- Très petites entreprises (- 10 salariés et CA ≤ 2 M€) exploitantes ou propriétaires d'un espace commercial inférieur à 500 m<sup>2</sup>. L'aide est ouverte aux Sociétés Civiles Immobilières (SCI), uniquement si le bénéficiaire détient plus de 50% du capital

### PÉRIMETRE ÉLIGIBLE

- Centralités des communes de première et deuxième couronne (hors centres commerciaux, zones commerciales et commerces isolés)
- Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
- Au sein de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Limoges

### ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- Commerces de détail (hors station-service et réparation automobile et commerce non sédentaire)
- Industries alimentaires, de fabrication de boisson ou de fabrication de textiles adossées à un espace de vente aux particuliers sur site
- Services à la personne
- Activités de restauration non franchisées bénéficiant d'une reconnaissance de qualité (Maître restaurateur, restaurateur de qualité, MOF, Guide Michelin)

### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Travaux de construction de bâtiments
- Acquisitions de locaux commerciaux vacants couplées à la réalisation de travaux de réhabilitation
- Travaux de rénovation et/ou d'extension de bâtiments existants
- Travaux d'aménagement intérieur et extérieur de locaux (y compris la mise aux normes réglementaire liée à l'accessibilité, la sécurité incendie, la création d'une surface vitrée...),
- Travaux d'efficacité énergétique et hydrique (isolation ; matériels par destination et ayant une influence sur la ventilation, le chauffage, la production d'eau ...)
- Frais annexes aux travaux (ex. contrôles techniques, coordination sécurité et protection de la santé, l'assurance « dommage ouvrage », levés topographiques, sondages, branchements...),
- Honoraires de maîtrise d'œuvre

### INTENSITÉ DE L'AIDE

Taux maximum de l'aide financière	20 %
Plafond d'investissement éligible HT	100 000 €
Plancher d'investissement éligible HT	8 000 €